

De nouveaux accords en faveur de la transparence dans la filière cinématographique.

07 JUILLET 2017

Dans le prolongement de l'accord de 2010, qui fixait le cadre de la transparence entre auteurs et producteurs, et en vertu de la loi Création du 7 juillet 2016, de nouveaux accords viennent d'être signés par l'ensemble des organisations professionnelles, en faveur d'une plus grande transparence dans la filière cinématographique.